Ecole de Musique de Beaupréau-en-Mauges

Hôtel de Ville - rue R. Schuman - CS 10063 - Beaupréau - 49602 Beaupréau-en-Mauges - Cedex

Directeur : 02.41.75.38.10 - b.clicq@beaupreauenmauges.fr
Secrétariat : 02.41.71.76.80 - ecole-de-musique@beaupreauenmauges.fr

INSCRIPTIONS - Année scolaire 2021 - 2022

Vous aimez la Musique ?

L'Ecole de Musique de Beaupréau-en-Mauges vous propose :

- des cours **d' EVEIL MUSICAL** *pour les 6-7 ans*
  - Eveil au monde sonore et rythmique
  - Jeux, auditions, productions instrumentales
  - Chant
  - Découverte des instruments
- des cours **de FORMATION MUSICALE** *à partir de 8 ans*
  - Découverte du langage musical sous forme ludique
  - Découverte des instruments
  - Ecoute, chant
  - Jeux musicaux
- des cours **d' INSTRUMENTS** : *à partir de 7 ans*

Bois : flûte à bec - flûte traversière - clarinette - saxophone
Cuivres : trompette - cor - trombone - tuba
Cordes frottées : violon - alto - violoncelle
Cordes pincées : guitare classique - guitare électrique (après 4 ans de guitare classique) - guitare basse
Claviers/percussions : piano - accordéon - batterie - percussions

- des **ENSEMBLES et GROUPES** :

Chorales enfants - chorales adultes - orchestre de jeunes musiciens - ensemble cuivres - musique traditionnelle et folk - ensemble flûte à bec - orchestre à vents - ensemble à cordes - groupe musique actuelle

Les cours de musique sont donnés dans les communes déléguées : Andrezé, Beaupréau, La Chapelle du Genêt, Gesté, Jallais, La Jubaudière, Le Pin-en-Mauges, La Poitevinière, St Philbert-en-Mauges, Villedieu la Blouère.

EVEIL MUSICAL - FORMATION MUSICALE

Une attention toute particulière est donnée à l'organisation et à la pédagogie de ces cours. La formation musicale est obligatoire pour la pratique de l'instrument.

Afin de parfaire l'éducation musicale, le chant choral est gratuit pour les enfants inscrits en formation musicale.

INSTRUMENTS

Les cours d'instruments sont accessibles :
- ✓ immédiatement en cas de places disponibles.
- ✓ après une année d'éveil.
- ✓ pour les instruments (guitare, piano et percussions) après une année de formation musicale.
- ✓ pour les adultes selon les places disponibles

L'élève doit obligatoirement disposer d'un instrument pour s'y entraîner tous les jours *(voir paragraphe « Prêt instrument »)*

PRET D'INSTRUMENT GRATUIT

Dans la limite du parc, propriété de l'Ecole de Musique, les instruments seront prêtés gratuitement *(voir modalités au verso)*.

Les instruments pourront être loués dès la 2ème année en fonction de leur disponibilité *(voir modalités au verso)*.

Un forfait sera demandé pour la prise en charge de la révision de l'instrument par un professionnel agréé (*voir modalités au verso)*.

REDUCTIONS

Il sera consenti un abattement aux familles ayant plusieurs enfants inscrits **en cours individuel d'instrument** *(voir modalités au verso)*.

DROIT D'INSCRIPTION et ANNULATION

- En cas d'annulation d'une inscription avant la date du 6 Septembre 2021 un droit d'inscription de 30 € sera conservé et facturer par l'école de musique (sauf cas de force majeure).
- En cas d'abandon des cours pendant l'année scolaire, les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire (sauf cas de force majeure).
- Dans l'un ou l'autre des cas un courrier ou un mail devra être adressé au Directeur de l'école de musique.

REGLEMENT

- Le solde sera payable en 1 fois (octobre) ou en 3 fois (octobre, janvier, mars) à réception de la facture envoyé par le secrétariat
- Mode de paiement privilégié : règlement à distance via l'extranet de l'école de musique
- Autres paiements acceptés : chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, chèques vacances ou E.Pass jeunes
- Chaque élève devra se procurer les manuels et fournitures diverses demandés par les professeurs.
- En cas d'achats groupés par l'école de musique, le règlement des fournitures, partitions et livrets

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école de musique est à votre disposition sur simple demande au secrétariat.

Les jours, lieux et horaires des cours seront consultables à partir du
vendredi 3 septembre 2021

AUCUN COURRIER ne vous sera envoyé

⇒ **en ligne sur le site internet : www.beaupreauenmauges.fr**

⇒ **affichage à l'Ecole de Musique - Centre Culturel de la Loge à Beaupréau**

- **Permanences avec les professeurs d'instrument du 6 septembre au 10 septembre 2021.**
- **Reprise des cours à partir du lundi 13 septembre 2021.**

TARIFS - Année scolaire 2021/2022

Communes de Mauges Communauté : Beaupréau-en-Mauges - Chemillé-en-Anjou - Mauges-sur-Loire - Montrevault-sur-Èvre - Orée-d'Anjou - Sèvremoine		Mauges Communauté		Hors Mauges Communauté	
		enfants et étudiants - 25 ans	adultes	enfants et étudiants - 25 ans	adultes
1ère année d'inscription à l'école de musique : Eveil musical ou Formation musicale 1ère année	*Cours collectifs 1 h/semaine*	**87 €**	**-**	**140 €**	**-**
A partir de la 2ème année d'inscription à l'école de musique : Formation musicale	*Cours collectifs 1 h/semaine*	**97 €**	**-**	**152 €**	**-**
Cours d'instrument 1ère année inscription :	*30 mn/semaine* (*Cours individuels*)	**199 €**	**463 €**	**331 €**	**494 €**
Cours d'instrument à partir de la 2ème année inscription :	*30 mn/semaine* (*Cours individuels*)	**230 €**		**349 €**	
Cours d'instrument conseillé à partir de la 7ème année inscription:	*45 mn/semaine* (*Cours individuels*)	**339 €**	**695 €**	**513 €**	**745 €**
Chant choral / Ensemble / Orchestre - (GRATUIT si autre activité)		**55 €**	**80 €**	**72 €**	**92 €**

DROITS DE S.E.A.M.

(Société des Editeurs et Auteurs de Musique)

Pour les élèves inscrits en instrument : **5 €**

TARIFS PREFERENTIELS

Réduction de 50% la 1ère année pour les cours de :
COR - TROMBONE - TROMPETTE -
TUBA - VIOLONCELLE - FLUTE A BEC

LOCATION D'INSTRUMENT

dans *la limite des disponibilités*

- à partir de la 2ème année
- à partir de la 3ème année pour les Cor - Trompette
- à partir de la 4ème année pour les Trombone - Tuba

62 € par trimestre / 186 € par an
+ **Forfait révision de l'instrument : 35 € / an**

PRÊT GRATUIT D'UN INSTRUMENT

- Les **3 premières années** pour les TROMBONE - TUBA
- Les **2 premières années** pour les COR - TROMPETTE
- La **première année** pour les autres instruments dans la limite des disponibilités
  Ne sont pas prêtés guitare, piano et percussions
- **Forfait révision de l'instrument : 35 € / an**

REDUCTIONS

Pour le **2ème enfant** inscrit en cours individuel d'instrument ..... **45 €**

Pour le **3ème enfant** inscrit en cours individuel d'instrument..... **65 €**

Pour le **4ème enfant** inscrit en cours individuel d'instrument..... **105 €**